

Titre pro Contrôleur technique Vehicules légers

Contrôleur

Obtenir le Titre professionnel de Contrôleur/se technique de véhicules légers



Objectifs

Code CPF
243824

- Réaliser le contrôle technique des véhicules légers, conformément à la réglementation en vigueur
- Obtenir la certification

Public Visé

Toute personne désireuse d'exercer le métier de Contrôleur Technique Automobile

Durée

455.00 Heures

65 Jours

Pré Requis

- Un diplôme minimum de niveau CAP-BEP dans la maintenance automobile est demandé (sachant qu'un niveau BP/BAC PRO serait préférable)
- Une expérience minimale d'un an dans la réparation automobile (emploi de mécanicien ou de technicien)
- Le permis de conduite B obligatoire (voitures particulières)
- Savoir lire et assimiler de longs textes réglementaires écrits en langue française
- Test d'aptitudes et compétences

A noter que pour obtenir, après cette formation, l'autorisation d'exercer dans ce métier, le bulletin n°2 du casier judiciaire devra être vierge (bulletin consultable uniquement par l'administration).

Parcours pédagogique

Réaliser le contrôle technique des véhicules légers, conformément à la réglementation en vigueur :

- Mettre en œuvre les dispositions réglementaires en vigueur s'appliquant au contrôle technique des véhicules légers.
- Vérifier les exigences réglementaires de mise en œuvre des matériels de contrôle.
- Exploiter un logiciel de contrôle technique et ses processus de liaisons informatiques.
- Identifier les dispositions réglementaires liées à la réception et à l'immatriculation des véhicules légers.
- Réaliser les contrôles techniques des véhicules légers.
- Réaliser les contre-visites et les contrôles complémentaires des véhicules légers.
- Accueillir un client, prendre en charge un véhicule, le restituer, commenter le procès-verbal
- Appliquer les procédures du système qualité, exploiter les statistiques d'activité, les indicateurs et les compteurs d'exception.

Les + métier

Le contrôleur technique de véhicules légers est un technicien agréé par l'état chargé, au sein d'un centre de contrôle technique agréé, du contrôle réglementaire des véhicules dont le poids est inférieur à 3,5 tonnes, conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris en application. Sur un véhicule léger astreint au contrôle technique réglementaire, il réalise une des quatre prestations de contrôle suivantes : - Contrôle technique. - Contrôle technique complémentaire. - Contre-visite. - Contre-visite complémentaire. Sa fonction consiste à examiner des points de contrôle définis, évaluer et relever les défaillances constatables afin de dresser un procès-verbal de contrôle.

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Méthodes et moyens pédagogiques

Formation modulaire et entièrement présentielle, accompagnement personnalisé; mises en pratique permanentes sur plateau technique; période d'application pratique en entreprise.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant:

- Des salles polyvalentes
- Des salles informatiques, équipées des dernières versions de logiciels standards de bureautique et offrant l'accès à la plateforme numérique de formation Métis Accès à INTERNET (Haut débit/ADSL)
- Matériel audio-visuel : caméscope, vidéo projecteur, écrans de projection ...
- Ressources documentaires

Plateau technique dédié : reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels, conforme aux RC des TP et CQP, au niveau des équipements, de la sécurité, continuellement adapté aux évolutions technologiques et réglementaires .

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs experts, professionnels du métier (5 ans d'expérience minimum)

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation continue

Certification TP, CCP :

Délibération du jury sur la base :

- Du dossier Professionnel,
- Des résultats aux épreuves de la session d'examen,
- De la mise en situation professionnelle,
- De l'entretien final

Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV

Tarifs : Nous consulter

Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter

Effectif

De 4 à 16 Personnes



Contactez-nous !

Magali Malvezy
assistante administrative

Tél. : 0559830039
Mail : capl-formation@city-pro.info

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764